



Commune de GESVES



Wallonie

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

(1) Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

(1) Le/les demandeur(s) est/sont Monsieur et Madame Renaud et Marie-Claire MINEUR-DECERF demeurant Rue Séraphin Antoine 12/A à 6032 Mont-sur-Marchienne.

Le terrain concerné est situé Rue Pieltain, 42 à 5340 Gesves et cadastré division 3, section B n°53V2, 53W2, 54C

Le projet consiste en la démolition et reconstruction d'une maison unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes (2) : la demande s'écarte du contenu des guides régional et communal d'urbanisme aux motifs suivants :

- Rapport façade/pignon non compris entre 1,2 et 1,8 de 2,62 (GRU art 424b et GCU art 3.1.1.2.) ;
- Niveau fini du rez-de-chaussée du volume proche de l'alignement implanté au niveau de la voirie (GCU art 3.1.1.3.)
- Implantation du volume et abords dans le respect du relief du sol et de lignes de force du paysage (GRU art 419a) ;
- Implantation du volume sur une limite parcellaire latérale, avec un recul non clôturé sur l'alignement et inférieur à la hauteur sous gouttière du volume principal (GRU art 424a) ;
- Volume principal rectangulaire à toiture entièrement plate avec débordant (GRU art 419c et GCU art 3.1.1.4.)
- Versants inclinés de 35° à 45° absents (GRU art 424b) ;
- Volume principal rectangulaire avec hauteur sous corniche insuffisante (GRU art 424b et GCU art 3.1.1.4.) – 4 à 7 m attendu
- Tonalité et la texture des matériaux de parement des élévations et de couverture des toitures (GRU art 419e et GCU art 3.1.1.8.) ;
- Matériaux de parement des élévations (GRU art 424c et GCU art 3.1.1.8.) -bois ;
- Matériaux de couverture des toitures (GRU art 424c et GCU art 3.1.1.8.) – EPDM végétalisé ;
- Baies verticales et rapport de surface aux parties pleines (GRU art 419d et GCU art 3.1.1.7.) ;
- Vitrerie et menuiserie de tonalité de ton gris foncé (GCU art 3.1.1.8.) ;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables (3) de 9h à 12h à l'adresse suivante : GESVES, Service Urbanisme Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves, sur rendez-vous.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M Kok (4) téléphone : 083 670335, mail : urbanisme@gesves.be , dont le bureau se trouve au Service Urbanisme

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 10/03/2025 au 24/03/2025 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@gesves.be

A GESVES, le 24/02/2025

Pour le Collège,



La Directrice générale

Marie-Astrid HARDY

Le Bourgmestre ff

Arnaud DEFLORENNE